

Règlement intérieur 2026/2027

Activités extra-scolaires

Familles Rurales du pays de Hédé-Tinténiac

INSCRIPTIONS

Pour que l'inscription soit définitive, vous devez avoir fourni l'ensemble des pièces ci-dessous :

- fiche d'inscription complétée
- certificat médical (multi-sports) ou « attestation santé mineur »
- signer le règlement intérieur
- effectuer le paiement (activité + adhésion) au plus tard après les séances d'essai

L'inscription est effective pour toute l'année scolaire, 2 séances d'essai sont possibles.

TARIFS

Adhésion 2027 : 30€

Eveil multi-sports : 103 €

COMMUNICATION

Pour contacter les référents des ateliers vous pouvez les joindre :

Par téléphone au 06 43 58 45 24 (n'hésitez pas à laisser un message ou un sms)

Pour le multi-sports : ateliersenfants.hede-tinteniace@famillesrurales.org

PERIODE D'ACTIVITE

Les activités se déroulent sur la période scolaire du 14 septembre 2026 au 15 juin 2027. Si nous devons annuler une séance, nous essaierions dans la mesure du possible de reporter la séance.

ARRIVEES ET DEPARTS DES ENFANTS

L'arrivée

Pour les familles l'ayant demandée, nous irons chercher les enfants à la garderie de l'école (le lundi et le mardi pour les enfants de l'école publique et uniquement le mardi pour le premier créneau de multi-sports pour les enfants de l'école privée). Si vous emmenez votre enfant, merci de venir jusqu'au lieu de l'activité, et vous assurer de la présence de l'animateur.

Les absences

En cas d'annulation, nous vous préviendrons le plus rapidement possible, et nous préviendrons également les garderies des écoles. Si votre enfant est absent, merci de nous en faire part en amont par sms ou mail.

Les départs

Merci de venir jusqu'au lieu de l'activité pour récupérer votre enfant auprès de l'animateur. Si vous souhaitez qu'une autre personne vienne chercher votre enfant, merci de nous en faire part par mail, ou exceptionnellement par sms si c'est le jour même.

TENUE ET MATERIEL

Pour le multi-sports, nous demandons une tenue de sport et des baskets propres. Pensez à donner une gourde à votre enfant ainsi que son goûter si nous le récupérons à la garderie.

Nous vous transmettrons au fur et à mesure si nous avons d'autres recommandations.

ASSURANCES

Votre enfant doit avoir une assurance responsabilité civile et nous vous recommandons fortement d'avoir une assurance type « extra-scolaire » en complément.

REGLES DE VIE

Nous demandons à chaque adhérent (famille) de respecter le personnel, le matériel, les locaux. En cas de non-respect, l'association se réserve le droit d'exclure l'enfant de l'activité.

Coupon réponse à nous retourner

Attestation règlement intérieur activités extra-scolaires Familles Rurales Hédé-Tinténiac

Votre nom et prénom.....

Responsable de l'enfant.....

J'atteste accepter le règlement intérieur dans sa totalité et que mon enfant est bien couvert par les assurances civile, scolaire.

Date

Signature